

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

29^e séance tenue le 23 mars 2023 à 17 h 04

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Olive Kamanyana, présidente – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)

Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Edmond Leclerc – Conseiller, district de Buckingham (n° 19)

François Lacerte-Gagnon – Organisme, transports urbains et déplacements durables

Laura Darche – Organisme, transports urbains et déplacements durables

Christine Charlebois – Représentante des enjeux d’accessibilité universelle

Jean-Luc Bourdages – Citoyen

Aminata Ndiaye – Citoyenne

Alexandre Wolford – Citoyen

Émilie Rachiele-Tremblay – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Nadine Lafond – Responsable, planification des transports, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Louis-Charles Désy – Directeur adjoint, Service des infrastructures

Claude Martine – Chef de division, circulation et sécurité routière, Service des infrastructures

Yvon Desjardins – Directeur, Service des travaux publics

Patrick Larose – Directeur adjoint, Service des travaux publics

Donald Lapointe – Chef de division, Service des travaux publics

Yannick Bélisle – Inspecteur-chef, Service de police

Ressources externes

Richard Sévigny – Chargé de cours, département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Aurélie Baillot – Professeure, département des sciences infirmières, Université du Québec en Outaouais

Lynda Gagnon – Agente de recherche, Observatoire du développement de l’Outaouais

Paquito Bernard – Professeur, département des sciences de l’activité physique, Université du Québec à Montréal

Séance publique

17 h 04

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 04.

2. Adoption de l’ordre du jour

On propose de devancer le point 9 concernant le Guide de réalisation d’une étude de mobilité dans le cadre d’un projet immobilier (EMPI) au point au 7.

L’ordre du jour est adopté avec la modification proposée.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

3. Période de questions du public

Une personne s'est présentée pour la période de questions du public.

Laurent Robillard-Cardinal constate que certains segments de trottoirs ne sont pas déneigés dans les quartiers patrimoniaux touristiques. Il propose que les trottoirs soient déneigés de chaque côté de la rue dans ces quartiers patrimoniaux.

On lui répond qu'on lui écrira à ce sujet.

4. Approbation et signature du procès-verbal de la 28^e séance tenue le 16 février 2023

On demande de s'assurer que les entrées charretières et débarcadères d'arrêts d'autobus pour le transport adapté soient bien déneigés. On répond que le déneigement des entrées charretières est la responsabilité du propriétaire du terrain, et que le déneigement des débarcadères d'arrêts d'autobus pour le transport adapté est de la responsabilité de la Société de transport de l'Outaouais (STO). La présidente propose à la membre de lui envoyer ses préoccupations par courriel, pour qu'elle puisse faire un suivi auprès de la STO.

On demande d'ajouter au procès-verbal, à la quatrième puce de la page 4 « [...] et les personnes à mobilité réduite ».

On précise que le déblaiement autour des boutons presseurs aux intersections est de la responsabilité de la Ville.

Le procès-verbal de la 28^e séance tenue le 16 février 2023 est approuvé par les membres, avec l'ajout proposé précédemment concernant les personnes à mobilité réduite, et sera signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 28^e séance tenue le 16 février 2023

Les suivis du procès-verbal de la 28^e séance tenue le 16 février 2023 seront effectués au point 9 concernant la politique de déneigement.

6. Date de la prochaine séance : 23 mars 2023

On informe les membres que la prochaine séance de la Commission aura lieu le 20 avril 2023.

7. Guide de réalisation d'une étude de mobilité dans le cadre d'un projet immobilier (EMPI) - Recommandation

Après avoir reçu les commentaires des membres, une version révisée et finale du Guide de réalisation d'une étude de mobilité dans le cadre d'un projet immobilier (EMPI) a été envoyée aux membres. Après sa recommandation par la Commission, le document sera rendu public sur le site de la Ville, et servira de guide pour tous les projets immobiliers.

R-CTDDS-2023-03-23/02

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande l'adoption du Guide de réalisation d'une étude de mobilité dans le cadre d'un projet immobilier (EMPI).

RECOMMANDÉ

8. L'Université du Québec en Outaouais et ses résultats de recherches en transport actif et mobilité durable – Information

Le document *PowerPoint* « Présentation à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Présentation de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO);
- Gouvernance de l'ODO;
- Axes de développement;
- Projets phares;
- Axe environnement et aménagement du territoire;
- Développement territorial et transition socioécologique en Outaouais : monitorer la durabilité pour favoriser la prise de décisions responsables.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les facteurs qui aident les cyclistes à passer de trois à quatre saisons, autres que le déneigement et le déglacage, sont la perception de la vitesse des voitures sur la route, la congestion automobile et le niveau de conflit avec les autres usagers de la route. Le déneigement est primordial pour ensuite évaluer les autres facteurs;
- Les personnes en quadriporteur, en fauteuil roulant ou autres équipements de micromobilité, n'ont pas été considérées dans les études pour la période hivernale. On souhaiterait que ces personnes soient également sondées. On répond que le plus difficile est de les rejoindre;
- Plusieurs pistes multifonctionnelles appartenant à la Commission de la capitale nationale ne sont pas déneigées l'hiver, ce qui nuit à la transition vers le transport actif utilitaire en hiver;
- Le déterminant principal qui amène les personnes à faire du vélo d'hiver est celui de l'habitude. Pluie, vent, neige : le vélo est leur mode de transport. Si leurs trajets sont accessibles été comme hiver, ils développeront des automatismes;
- On mentionne les coûts du déneigement des pistes cyclables, mais en contrepartie on doit mentionner les bénéfices de santé publique et des économies en coûts de santé. En plus des indicateurs de coûts, des indicateurs mesurent le nombre de morts évités et la protection contre le développement de maladies chroniques. Un indicateur qui concerne les hospitalisations est en cours d'élaboration. Les bénéfices seraient répartis sur l'ensemble du Québec;
- Plus il y aura de personnes qui se déplaceront à vélo, plus elles seront en sécurité;
- On doit avoir des données d'accidentologie qui prennent en considération le nombre d'utilisateurs, et non pas seulement la population de la ville;
- On souhaite promouvoir les ruptures d'habitudes pour encourager les automobilistes à prendre le vélo pour les courtes distances. Après un déménagement est un moment clé pour rompre une habitude. Des stratégies comportementales peuvent également y contribuer;
- Les interventions pour amener les personnes à choisir leur vélo apportent de meilleurs résultats lorsqu'un bon réseau d'infrastructures cyclables est existant;
- Une étude est en cours en collaboration avec la Direction de recherche de la santé publique de Montréal, afin de récupérer des données sur les accidents en vélo. Cela permettra de comparer le nombre et la gravité des accidents sur les quatre saisons;
- La sécurité est un indicateur important, particulièrement la sécurité perçue. Même avec des infrastructures déneigées et déglacées, cette perception doit être modifiée par l'éducation, la promotion et l'initiation. Deux groupes sous-représentés dans le vélo d'hiver sont à cibler particulièrement, soit les enfants et les femmes;
- Les données obtenues pour Gatineau spécifiquement ont été présentées au colloque de *Vélo Québec* à l'automne dernier; les résultats devraient être publiés en français au courant de l'année dans le journal *La Conversation*;
- On propose d'évaluer l'instauration de stations sanitaires afin que les femmes, les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées à mobilité réduite puissent circuler sur de plus longues distances;
- Les enfants en croissance doivent changer de vélo chaque année ou deux. Il est coûteux de leur acheter un deuxième vélo pour pratiquer le vélo utilitaire d'hiver. On préfère donc d'attendre à la fin de la période de croissance;

- La mobilité est un des grands enjeux lorsqu'on souhaite réduire les GES, vers une transition écologique. Dans les indicateurs à développer, il y aura nécessairement des indicateurs pour mesurer des moyens qui favoriseront la transition vers des modes de déplacements durables;
- La nouvelle politique en aménagement du territoire et développement durable sera rattachée à une mesure d'indicateurs, et son entrée en vigueur est prévue pour 2026 pour l'ensemble du Québec;
- La mobilité durable, par le biais du projet d'étude présenté, sera mesurée dans les prochaines années. Des données de mobilité durables seront donc disponibles prochainement pour la région de l'Outaouais;
- Le plus récent recensement comprend des données de navettage. Les données de la plus récente enquête Origine-Destination seront dévoilées dans environ trois semaines;
- Un plan est développé par MOBI-O pour déposer des demandes de financement, afin de permettre la tenue d'un forum de mobilité durable pour l'Outaouais en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO). On propose de tous s'impliquer au développement de ce forum. L'ODO pour sa part attend une réponse pour obtenir du financement pour son étude. S'il reçoit le financement, MOBI-O est invité à se joindre à l'ODO. Dans le cas contraire, l'ODO se joindrait à l'initiative de MOBI-O. Il a été entendu entre les deux parties de se reparler après le 31 mars;
- La communauté et la Ville de Gatineau gagneraient à investir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies pour permettre un déglacement plus écologique. On souhaiterait une collaboration avec l'UQO en ce sens. On répond que le forum de mobilité durable projeté traitera de sécurité du transport actif, et le déglacement tombe sous cette catégorie.

9. Contribuer à la Politique de déneigement – Recommandation

Les recommandations de l'administration à la suite des consultations publiques n'ont pas été présentées aux membres lors de la dernière séance. Elles sont donc présentées aux membres, pour recommandation au conseil municipal.

Les niveaux de services qui seront adoptés par le conseil seront intégrés à la nouvelle Politique de déneigement.

Le document *PowerPoint* « Politique de déneigement – Recommandations finales du Service des travaux publics » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectif de la rencontre;
- Guide des abrasifs et des fondants;
- Déblaiement sur les trottoirs et les pistes cyclables;
- Déblaiement sur pistes cyclables;
- Déblaiement des bornes d'incendie;
- Déglacement des puisards;
- Soufflage de la neige;
- Surveillance du soufflage de la neige;
- Stationnement sur rue;
- Autres recommandations de la CTDDS.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les autres recommandations de la Commission qui n'ont pas d'impact à prévoir pour le dépôt de la Politique seront présentées au conseil en tant que meilleures pratiques et innovations;
- On propose de décider si l'on est d'accord avec ce qui est proposé, une recommandation à la fois.

Gestion des abrasifs et des fondants

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On propose d'optimiser les opérations d'épandage par l'achat de quatre convoyeurs de chargement latéral, un pour chaque secteur de la Ville, pour assurer l'approvisionnement des équipements pour l'entretien des trottoirs.

R-CTDDS-2023-03-23/03

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter l'option Épandage 02.

RECOMMANDÉ

Déblaiement sur les trottoirs et pistes cyclables

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- L'achat de 15 chenillettes et l'embauche de 32 personnes, comme proposé à l'option Trottoirs 03, s'ajoutent à l'achat de neuf tracteurs et à l'embauche déjà approuvée, par le conseil municipal en juin 2022, de 18 personnes, comme présenté à l'option Trottoirs 02. Même chose pour les budgets de l'option Trottoirs 03 qui s'ajoutent à ceux de l'option Trottoirs 02;
- Le total de kilomètres de trottoirs déneigés sera similaire à ce qui se fait actuellement. Les critères de déneigement de trottoirs dans la nouvelle Politique n'ont changé que très légèrement. On diminue par contre le nombre de kilomètres par parcours, ce qui rendra les opérations de déneigement plus efficace et améliorera les niveaux de service;
- En juin 2022, le conseil a également approuvé l'embauche de personnes préposées permanentes à la réglementation pour intervenir dans certaines situations, comme lorsque les particuliers poussent la neige de leur espace de stationnement sur les trottoirs déneigés. Lorsqu'il ne neige pas, ce personnel fera de la sensibilisation auprès de la population et des entrepreneurs privés;
- En date du 10 mars, il y a eu 584 interventions sur le territoire cet hiver en lien avec la disposition de la neige;
- Ces personnes répondent aux plaintes logées au 311 ou aux demandes du Service des travaux publics;
- Les recettes perçues par les amendes remises en lien avec la disposition de la neige sont déposées dans le budget global de la Ville;
- On ne diminue pas la sécurité des usagers en maintenant le niveau de service pour les situations courantes à 16h, comparativement à 12h;
- L'option Trottoirs 02 n'a toujours pas été expérimentée par le Service des travaux publics. On propose de le faire pour la saison 2023-2024 pour l'évaluer, et au besoin revenir au conseil avec une option différente;
- La Commission, à sa dernière séance, a mentionné vouloir améliorer les conditions qui favoriseront le transport actif. On aimerait que le choix s'arrête sur les options Trottoirs 03 ou 04, mais on reconnaît que les coûts sont importants. On appuie la recommandation de l'option Trottoirs 02, mais on se demande si ce niveau de service sera suffisant. On peut l'expérimenter pour une année et s'ajuster par la suite. Entretemps, on propose de comparer les façons de faire dans d'autres municipalités pour peut-être y trouver des façons d'optimiser les opérations.

R-CTDDS-2023-03-23/04

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter l'option Trottoir 02.

RECOMMANDÉ

Déblaiement sur les pistes cyclables

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On précise ce qu'est un camion avec pelle et sableur, soit une camionnette style « pickup » avec une pelle pleine largeur et épandeuse de pierre. Ces camions sont utilisés dans deux secteurs;

- Selon *Vélo Québec*, l'utilisation de balais rotatifs et de saumure est plus appropriée pour les chutes de moins de 5 cm de neige, et n'abîme pas la chaussée. On répond qu'une pelle est normalement munie de « patins », ce qui protège la chaussée, et qu'on est ouvert à évaluer tout type d'équipement, mais ce ne sera pas inscrit à la politique;
- Le niveau de service proposé pour le déblaiement des pistes cyclables est identique à celui des trottoirs.

R-CTDDS-2023-03-23/05

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter l'option Pistes cyclables 02.

RECOMMANDÉ

Déblaiement des bornes d'incendie

R-CTDDS-2023-03-23/06

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter l'option Bornes incendie 02.

RECOMMANDÉ

Déglaçage des puisards

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On recommande de ne pas dédier une équipe à ce type d'opération. La main-d'œuvre déjà en place sera affectée au déglacement des puisards lorsque de la pluie ou des fontes critiques pour le réseau seront annoncées, soit environ trois ou quatre fois par année;
- Des liens sont à créer entre l'écoulement des eaux de pluie, le déneigement et la conception des rues. On répond que c'est le Service des infrastructures et projets qui applique les normes lors de la conception des rues. Des normes précises doivent être respectées concernant les eaux pluviales.

R-CTDDS-2023-03-23/07

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter l'option Puisards 01.

RECOMMANDÉ

Soufflage de la neige

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les impacts des niveaux de services sont mineurs entre les options Soufflage 01 et 02, considérant les coûts qui y sont rattachés. Le nombre d'équipes de soufflage passerait de 18 à 22.

R-CTDDS-2023-03-23/08

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter l'option Soufflage 01.

RECOMMANDÉ

Surveillance du soufflage de la neige

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les enseignes qui interdisent le stationnement sur rue en hiver provoquent un changement d'habitudes pour les personnes qui garent leur automobile sur la rue. On fait un lien à la présentation du point 8, qui mentionnait que ce sont les ruptures d'habitudes qui mènent la population à utiliser un vélo au lieu de l'automobile;
- Sur les boulevards et collectrices, l'entreposage de la neige sur le côté de la chaussée rétrécit la chaussée pour les cyclistes;
- On propose d'évaluer l'installation de feux clignotants permanents sur les voies principales comme le fait la Ville de Québec, qui indiquent quand il y aura des opérations de déneigement. On répond qu'il y a plusieurs options, qu'on est ouvert à les évaluer, mais que le coût des enseignes en papier est minime. On demande d'ajouter ce point à la diapo des meilleures pratiques qui sera présentée au conseil.

R-CTDDS-2023-03-23/09

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter les options Surveillance 02 et 03.

RECOMMANDÉ

Stationnement sur rue

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les options Stationnement 02 et 03 sont des projets pilotes.

R-CTDDS-2023-03-23/10

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil d'adopter les options Stationnement 02 et 03.

RECOMMANDÉ

Concernant l'amélioration continue, on propose de regarder ce qui se fait à Drummondville, une ville de 80 000 habitants, qui a réussi à aménager des pistes cyclables sur rue protégées par une bordure de béton, et qui arrive à bien les déblayer.

10. Varia

a) Déblaiement face aux débarcadères de la Société de transport de l'Outaouais (STO)

On confirme que le déblaiement de la neige accumulée entre le trottoir et la rue face aux débarcadères de la STO est de la responsabilité de la STO. On demande d'écrire à la présidente à ce sujet, qui s'engage à en discuter avec les responsables de la STO.

On ajoute qu'il y a aussi un enjeu pour les cyclistes, puisqu'un amoncellement de neige se forme un peu avant les arrêts d'autobus, au moment où l'autobus bifurque pour se rapprocher du trottoir. Cet amoncellement crée une zone glissante, inégale et dangereuse pour les cyclistes.

Les membres sont invités à se joindre à la discussion avec la STO. La présidente s'occupera d'organiser cette rencontre.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 01.